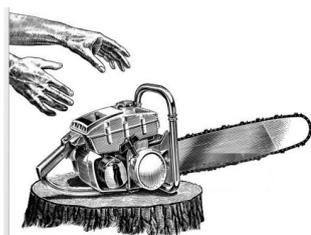


UTILISATION D'UNE TRONÇONNEUSE

Août 2024

Les tronçonneuses sont utilisées pour abattre, ébrancher et débiter des arbres.

Même si la machine dispose déjà d'une protection intégrée, cette tâche doit être effectuée que par du personnel expérimenté, car il existe un risque de blessures graves.



**Avant de vous lancer
pensez à la sécurité !**

LES RISQUES ENCOURUS

- ☞ Coupure avec la chaîne en mouvement (débouillage...) ou à l'arrêt (transport, entretien, maintenance...)
- ☞ Chute lors d'un travail sur terrain humide, en pente ou accidenté
- ☞ Projection d'éclats de bois au niveau du corps ou du visage de l'agent
- ☞ Brûlure au contact du moteur
- ☞ Incendie lors du remplissage du réservoir de carburant
- ☞ Bruit émis par la machine (émission généralement > à 85 dB(A))
- ☞ Heurt par un tiers lié à la circulation routière
- ☞ Chute de hauteur de l'agent (travail en hauteur)

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Une tronçonneuse ou scie à chaîne est considérée comme un équipement de travail présentant des risques particuliers, elle est soumise à une procédure spécifique (article R.4313-78 du code du travail).

☞ **Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991**, (inscrite à l'article L.230-2 du code du travail) définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs :

Ex : Obligation pour l'élu-employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs,

- mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- obligation de procéder à l'évaluation des risques.

☞ **Arrêté du 24 janvier 2017** relatif aux travaux d'exploitation de chablis et d'abattage des arbres encroués pris en application de l'article R.717-81-5 du code rural et de la pêche maritime.

☞ **Circulaire du 26 janvier 2018** relative aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles.

- Les articles D.4153-15 ; D.4153-20 ; D.4153-28 du code du travail, sur les jeunes travailleurs.
- Les articles L.4121-21 ; R.4141-1 à -10 ; R.4323-1 du code du travail, sur la formation et l'information.
- L'article L.722-3, du code rural et de la pêche maritime sur les travaux forestiers.



PREPARATION DU TRAVAIL

- ☒ Effectuer une reconnaissance de la zone de travail (type d'arbres, enchevêtrement, trous, fossés...).
- ☒ Baliser la zone de travail. Installer une signalisation temporaire de chantier pour les travaux en bordure de voie publique.
- ☒ Pour un travail en hauteur, utiliser le moyen le plus adapté en donnant priorité aux dispositifs de protection collective (nacelle...) ou faire appel à un élagueur. Le recours à une perche permet également d'atteindre depuis le sol de grandes hauteurs.
- ☒ Choisir une machine appropriée au travail à réaliser (puissance, poids, guide de coupe...). En cas d'intervention en bordure de voies, un lamier d'élagage monté sur tracteur peut-être une solution intéressante.
- ☒ Vérifier l'état d'usure de la chaîne (remplacer toute guide courbée ou endommagée) et les fixer solidement.
- ☒ S'assurer que les dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent correctement (frein de chaîne, gâchette d'accélération, silencieux, système anti-vibrations...).
- ☒ Faire le plein d'essence avant de commencer, pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré.
- ☒ Utiliser un bidon homologué pour les carburants.
- ☒ Ne pas fumer.
- ☒ Mettre les équipements de protection individuelle nécessaires.
- ☒ Démarrer la tronçonneuse en la plaquant fermement au sol avec la main gauche.
- ☒ Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil (contrôler le ralenti : la chaîne doit être stoppée si la manette de gaz est au repos).
- ☒ Disposer d'une trousse de premiers secours et avoir au minimum un agent formé aux gestes de premiers secours sur le chantier.
- ☒ Assurer un suivi médical régulier des agents par le médecin du travail. Vaccination antitétanique à jour.



PENDANT LE TRAVAIL

- ⇒ Assurer un périmètre de sécurité suffisant autour de la zone de travail.
- ⇒ Travailler en position stable en tenant toujours l'appareil à deux mains et devant soi.
- ⇒ Dégager la zone travail en enlevant les branchages au fur et à mesure du chantier. Dans ce cas, poser la machine au sol ou la tenir par la poignée avant.
- ⇒ En cas de bourrage, arrêter le moteur.
- ⇒ Procéder à l'inspection régulière de la chaîne afin de s'assurer qu'elle est solidement maintenue et ne présente aucune dégradation.
- ⇒ En cas d'endommagement de la chaîne ou du guide les changer immédiatement.
- ⇒ Dans la mesure du possible, refaire le plein d'essence quand le moteur est froid.
- ⇒ Dans le cas contraire, utiliser un bidon équipé d'un bec verseur avec arrêt automatique du remplissage dès que le réservoir est plein.
- ⇒ Ne pas fumer.



APRES LE TRAVAIL

- ◇ Pour le transport et le remisage de la machine, protéger la chaîne au moyen du fourreau de protection
- ◇ Avant toute intervention d'entretien, arrêter le moteur et débrancher la bougie
- ◇ Assurer un entretien régulier de la tronçonneuse (nettoyage, lubrification, affûtage...)
- ◇ Ranger la tronçonneuse dans un lieu sec bien ventilé et protégé des intempéries
- ◇ Se laver les mains contribue à **prévenir, réduire et limiter le risque de transmission** de virus et bactéries.

FORMATION ET INFORMATION



Les professionnels doivent être titulaires d'un certificat de spécialisation « tailles et soins aux arbres ».

- ◇ **FORMATION À L'UTILISATION D'UNE TRONÇONNEUSE**
- ◇ **FORMATION D'ÉLAGUEUR** permet de pouvoir intervenir en toute sécurité pour l'élagage et l'abattage des arbres.

Formations complémentaires :

- ⇒ FORMATION À L'UTILISATION DE NACELLE AVEC AUTORISATION DE CONDUITE
- ⇒ FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR
- ⇒ FORMATION « GESTES ET POSTURES »

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Chaussures de sécurité montantes ou **bottes de sécurité**

Vêtements de travail ajustés et longs (pantalons et manches longues) pour permettre aux agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 minimum si intervention sur la voirie

Gants (résistants aux coupures et perforations)

Protection auditive (casque antibruit ou bouchons d'oreilles)

Visière de protection (grillage métallique ou plastique)

Lunette de protection, écran facial offrent différents degrés de sécurité oculaire.

Obligation réglementaire de conformité des dispositifs de sécurité et le port des équipements de protection individuelle (EPI).

Pour rappel l'employeur est tenu :

- de s'informer auprès du fabricant des caractéristiques à prendre en compte pour une bonne utilisation de la machine (notice d'utilisation) ;
- de s'assurer de la conformité du matériel à la réglementation en vigueur (marquage CE) ;
- de former les agents (par une personne compétente (fournisseur...) ou un organisme spécialisé) à l'utilisation et au bon fonctionnement de la tronçonneuse ;
- de former les agents au travail en hauteur (utilisation du harnais et de cordes ou d'une nacelle lors de travaux d'élagage) ;
- de former un agent aux premiers secours dans chaque équipe ;
- de prévoir une trousse de secours (avec kit amputation) sur le chantier.



- Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec la tronçonneuse. Une exception est permise pour les apprentis de plus de 16 ans, sous surveillance d'une personne compétente, après accord de l'inspection du travail.**